TREVE DES CONFISEURS

La **trêve des confiseurs** est, en France, une appellation plaisante de la période entre Noël et le jour de l'an, période généralement passée au repos.

Mais cette tradition remonte à plusieurs siècles en arrière!

La paix de Dieu : il s'agit d'honorer le jour du Seigneur en ne prenant pas les armes du samedi au lundi. En marge des grands événements religieux, la trêve préconise que toute violence soit bannie du jeudi au lundi. Dans les faits, elle est modérément respectée : au point que dans certaines régions, ce sont les paysans qui se font menaçants pour contraindre les seigneurs à ne pas guerroyer. Peu à peu, la paix de Dieu inspire un véritable mouvement de pensée, voire une doctrine spirituelle, portée par les conciles du Puy (987), Charroux (989) ou encore Poitiers (1000 et 1014). Pour le roi, cette initiative sert aussi à accroître sa domination sur ses grands vassaux qui sont prompts à s'enrichir à ses dépens.

Au Moyen Âge très précisément, aux alentours de l'an 1000 : on parle alors **de trêve de Dieu**, une période que Louis IX, le futur Saint-Louis, entend systématiser. Le roi n'agit pas seul, il est conseillé par des ecclésiastiques qui veulent que les seigneurs cessent de faire la guerre pendant les fêtes spirituelles et les semaines qui les précèdent (Avent, Noël, Carême, Pâques…). Face aux plus récalcitrants, l'Église brandit l'arme de l'excommunication.

De la paix de Dieu à la trêve des confiseurs!

Après le Moyen Âge, c'est la IIIe République qui ancre définitivement la trêve des confiseurs dans le calendrier (et dans le vocabulaire), mais cette fois sous un angle résolument laïque.

L'expression est apparue en France vers 1875, à l'occasion des vifs débats, à la Chambre, entre monarchistes, bonapartistes et républicains, sur la future constitution de la Troisième République.

En décembre 1874, d'un commun accord, tous les groupes de la Chambre jugèrent que l'époque du renouvellement de l'année était peu propice à des débats passionnés. Ils veulent profiter de quelques jours autour du 1er janvier pour faire retomber la pression. Donc point d'aigres propos et pendant cette accalmie, les marchands de sucreries, de gâteaux et de friandises font, tout doucement, leur petit commerce. Les confiseurs jubilent, profitant de la suspension des hostilités à la Chambre, et cette tranquillité dont ils bénéficient s'est appelée la trêve des confiseurs.

FFRandonnée
www.ffrandonnee.fr

GR